

de la mer, la conclusion s'impose qu'il faut des prix équitables. Par conséquent, je dis que des prix équitables constituent la troisième réforme dont les Canadiens ont absolument besoin dès maintenant, et si le présent régime ne peut nous assurer des prix équitables, il ne saurait gouverner ces gens. Voilà qui est absolument évident.

Nous avons besoin d'une augmentation de la puissance d'achat sur toute la ligne; il est inutile de s'étendre sur le sujet. Il nous faut de meilleurs débouchés et en plus grand nombre, non seulement à l'étranger mais à l'intérieur du pays; nous avons besoin d'une réduction des impôts et du chiffre de la dette. De quelle façon pourrions-nous effectuer ces changements? Je pose la question en toute simplicité et en toute honnêteté: Au cours des discours qu'ont prononcés hier les chefs des deux grands partis, les honorables membres ont-ils discerné une allusion ou même un soupçon de suggestion quant aux méthodes qu'il faudrait adopter pour effectuer ces réformes? Je ne m'en suis pas aperçu pour ma part, et tous les honorables membres qui ont consacré quelque attention à la discussion—et je ne doute pas que tous nos collègues l'ont fait—doivent admettre qu'il ne s'est rien dit en ce sens-là.

J'en viens maintenant au discours du trône, quoique je n'aie guère eu le temps d'étudier le document avec soin et je suis heureux qu'il en soit ainsi. Voici un passage du discours du trône qui nous intéresse tous au plus haut point:

Mes ministres reconnaissent que la triste situation des sans-travail ne saurait attendre les modifications nécessaires à la constitution, ni la convocation d'une conférence. Aussi sont-ils disposés, notwithstanding les obstacles d'ordre constitutionnel, à tenter avec les provinces un nouvel effort pour faire face aux exigences du moment.

Quel sera cet effort déterminé? L'idée qui semble se propager dans tout le pays, dans l'Ouest surtout—et j'ignore s'il faut blâmer ou non le Gouvernement pour cela—c'est que, comme résultat de petites observations telles que celles que je vais mentionner dans quelques instants, le ministère cherche à faire croire au peuple que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord doit être modifié, et tente de créer chez les citoyens un état d'esprit favorable à sa modification, et cela, afin de profiter du changement pour enlever aux provinces certains des pouvoirs qu'elles possèdent maintenant. Si cette idée existe, il ne faut pas m'en tenir compte. Je me contente de dire à la Chambre ce qui en est, et c'est indiscutable.

Mes honorables collègues remarqueront qu'en trois endroits au moins dans le discours du trône, il y a une espèce de lamentation, si

je puis employer cette expression—je devrais peut-être dire "plainte"—au sujet des difficultés constitutionnelles que subit le Gouvernement dans l'accomplissement de son devoir envers le peuple. Nous lisons, par exemple:

A cause de la répartition des pouvoirs et des obligations prévue par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la responsabilité quant au chômage et à la solution des problèmes qu'il pose est nécessairement partagée. A cet égard, le gouvernement fédéral a assumé une plus grande part d'obligations.

Il est bon que cela ait été. Mais ce n'est là qu'une des insinuations; en voici une autre:

L'aggravation a fait nettement ressortir les obstacles opposés à la solution de ce problème par la répartition existante des pouvoirs constitutionnels.

Les paragraphes que je viens de citer sont trois exemples de cette tentative de créer parmi les habitants du pays l'impression que le cabinet ne peut faire ce qu'il veut à moins que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne soit modifié.

Il serait intéressant de passer quelques moments à discuter certains passages du discours du premier ministre, hier soir, dans lequel il a indiqué quel changement devrait être effectué, selon lui. En ce qui concerne ma province natale, et, je crois, toutes les provinces que je connais bien, elles ne sont certainement pas prêtes à accepter ces changements. Ai-je bien interprété les expressions du premier ministre, je l'ignore. Toutefois, nous en reparlerons, et je n'occuperai pas plus longtemps l'attention de la Chambre à ce sujet, aujourd'hui. Le Gouvernement essaie-t-il de dérober aux provinces certains de leurs droits? Sont-elles trop puissantes? C'est ce que l'on se demande dans tout le pays.

Le discours du trône mentionne certaines dépenses projetées, lesquelles, apparemment, indiquent que le Gouvernement se propose de faire autre chose en vue de cet effort déterminé. A la page 5 des *Débats* il est question de la réfection des maisons, de la loi nationale sur le logement, et de la loi pour favoriser les améliorations municipales. Le Gouvernement a accordé de l'aide à l'industrie minière sous la forme de subventions, et le discours du trône mentionne des travaux publics fédéraux, la construction de grandes routes, l'établissement sur les terres, des entreprises spéciales favorisant l'emploi sur les fermes, des travaux de protection forestière, des subventions d'appoint aux provinces pour les aider à soulager les victimes du chômage et du marasme agricole. Puis, à la page suivante, il est question d'un programme à longue échéance de travaux publics. Le Gouvernement entend, avec le concours des provinces, aider les mu-